



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 04 JUILLET 2018

Délibération N° 8 / 070

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS OPERATIONNELLES
Foncier et Etude centre-bourg**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions passées avec les collectivités tels que référencées dans la liste ci-annexée pour maîtriser des biens et mener une étude,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions foncière et d'étude listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE
LE 04 2 JUIL. 2018
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes
François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B18/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS OPERATIONNELLES – Foncier et Etude centre-bourg
 Bureau du 04/07/2018

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
<p style="text-align: center;">ARS-SUR-MOSELLE Revitalisation du centre-bourg (F09FB700001) Avenant n°2</p>	<p style="text-align: center;">Metz Métropole et commune d’Ars-sur-Moselle <i>Convention du 27/03/2017</i></p>	<p style="text-align: center;">Modification du périmètre Modification de l’enveloppe</p>	<p style="text-align: center;">Cf. Annexe 1 convention initiale 200 000 €</p>	<p style="text-align: center;">Cf. Annexe 1 avenant 1 500 000 €</p>
<p style="text-align: center;">LUNEVILLE Revitalisation du centre-bourg (P09EB40H003) Avenant n°1</p>	<p style="text-align: center;">Communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat et commune de Lunéville <i>Convention du 27/05/2016</i></p>	<p style="text-align: center;">Modification du périmètre Modification de l’intitulé de la convention</p>	<p style="text-align: center;">Secteur gare LUNEVILLE – Revitalisation du centre-bourg – Secteur gare</p>	<p style="text-align: center;">Secteur gare et cœur de ville LUNEVILLE – Revitalisation du centre-bourg</p>